



# La SOLO du GYC 2011

## Samedi 10 septembre 2011

*Président du Comité d'Organisation : Pierre BOLLIET*

*Président du Comité de Course : Eric CANCEL*

Les inscriptions doivent être déposées à partir de ce jour au Gruissan Yacht Club, quai de la Tramontane, 11430 Gruissan et confirmées le matin de la régata à partir de 13 heures.

1. Navires admis : HN toutes classes sauf classe A (bateaux de moins de 1000 kg).
2. Les instructions de course seront remises aux concurrents au moment du briefing.
3. La présentation de la licence, le bulletin d'inscription et la photocopie du certificat de jauge ou de la carte d'identité du bateau seront exigés.
4. Des opérations ponctuelles de contrôle pourront avoir lieu, pendant et après l'épreuve.
5. **Réunion de course** (briefing) : Confirmation des inscriptions à 13 heures au GYC, Briefing à 13H30
6. Mise à disposition du Comité de Course, sur l'eau, à 14 heures 30.

### *Parcours*

De type côtier ou technique.

### *Frais d'inscriptions*

fixés à 15 € (repas offert au skipper).

### *Règlement*

1. L'épreuve est régie par : Les Règles telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2009/2012 (RCV)**. Les Règles des Classes concernées, telles que modifiées par le présent *Avis de Course* ou par les *Instructions de Course*. Règle de protection de l'environnement : *un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau*.
2. Résultats et **remise des prix le samedi 10 septembre à 19 heures, avant le repas au club-house**.
3. Le programme de la course peut être modifié à la discrétion du Comité de Course.
4. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de regrouper les classes en fonction du nombre de participants.
5. Les navires devront être équipés au moins en catégorie: **Zone côtière** (moins de 6 milles d'un abri).
6. L'équipement **VHF est obligatoire**.
7. **La responsabilité de chaque propriétaire de yacht est totale et inaliénable quant à la décision de prendre ou non le départ, de poursuite ou d'abandon de la course.**